

REPUBLICQUE FRANCAISE
 COMMUNE DU PLANAY
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DU PLANAY
LE MARDI 16 JUIN 2020
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Etaient présents : 11 (votants 11)

BENOIT Jean-René	X	BLANC Bernard	X	COLLETTE Fabrice	X	VALESCH Michaël	X
ARTICO Lucas	X	BLANC Rudy	X	COULOMBEL Julien	X	FARINHA DE SOUSA David	X
GROMIER Caroline	X	JACQUET Julie	X	LEROY Lydie	X		

Secrétaire de séance : LEROY Lydie

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **NOMME à l'unanimité LES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VANOISE (SIAV)**

1^{er} délégué titulaire : BENOIT Jean-René
 2^{ème} délégué suppléant : GROMIER Caroline

- **NOMME à l'unanimité LES DELEGUES A L'ASSEMBLEE DU PAYS TARENTEISE-VANOISE (APTV)**

1^{er} délégué titulaire : BENOIT Jean-René
 2^{ème} délégué suppléant : JACQUET Julie

- **DRESSE à la majorité (2 contre : ARTICO Lucas – BLANC Rudy) la liste des contribuables qui seront désignés par le directeur des services fiscaux pour faire partie de la commission communale des impôts directs**

PROPOSITION TITULAIRES 2020-2026	PROPOSITION SUPPLEANTS 2020-2026
GLISE Roger	JACOLIN Robert
GROMIER René	MERMOZ Jean-Claude
GROS Jean-Louis	VION Jean-Pierre
GROMIER Jean-François	GLISE Claude
GUILLET Jean-Michel	ROBIN Sylvain
ROSSI Eric	GROMIER Rémi
GROMIER Marc	MERMOZ Mathieu
GRANGER Jean-Marc	FRANCOIS Vincent
GROMIER Serge	NERINI Richard
BENOIT Sophie	MERMOZ Jean
DURAND Karine	JOUDRIER Yann
GROMIER Jean-Louis	CABOT CANAL Jean-Louis

- **PROCEDE à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (2 contre : ARTICO Lucas – BLANC Rudy) :**

Président : BENOIT Jean-René
Titulaires : BLANC Bernard – COLLETTE Fabrice – VALESCH Michaël
Suppléants : COULOMBEL Julien – LEROY Lydie – JACQUET Julie

- **DESIGNE à la majorité (2 contre : ARTICO Lucas – BLANC Rudy)** les membres de la commission de sécurité sur le territoire de la commune composée de 7 membres désignés au sein du conseil municipal dont le maire, un adjoint et 5 conseillers municipaux.

MAIRE	BENOIT Jean-René
ADJOINTS	BLANC Bernard
	COLLETTE Fabrice
	VALESCH Michaël
CONSEILLERS MUNICIPAUX	LEROY Lydie
	COULOMBEL Julien
	GROMIER Caroline

Cette commission sera complétée du :

- . Commandant de la gendarmerie
- . Secrétaire général,
- . Responsable des services techniques,
- . D'un technicien de la DDT,
- . D'un agent technique de la DDT,
- . Du chef de centre des sapeurs-pompiers.

Monsieur Le Maire rappelle la nécessité de l'implication de tous si une situation d'urgence venait à se présenter.

- **DESIGNE à la majorité (2 contre : ARTICO Lucas – BLANC Rudy)** les responsables des attributions affouagères : BLANC Bernard – COULOMBEL Julien – GROMIER Caroline.
- **NOMME à la majorité (2 contre : ARTICO Lucas – BLANC Rudy)** Monsieur COULOMBEL Julien en charge des questions de défense en relation avec la préfecture.
- **DESIGNE à la majorité (2 contre : ARTICO Lucas – BLANC Rudy)** Madame GROMIER Caroline en qualité d'élue déléguée au centre national d'action sociale (CNAS).
- **DELEGUE à la majorité (2 contre : ARTICO Lucas – BLANC Rudy)** au maire les attributions qui peuvent lui être conférées en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **FIXE à la majorité (2 contre : ARTICO Lucas – BLANC Rudy)** les indemnités des adjoints conformément à la réglementation en vigueur : indemnité de droit pour le maire, et 9.9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale pour les adjoints.

	TAUX VOTE en % de l'indice brut terminal (€/mois)	Indemnité brute mensuelle
1er Adjoint	9.9	385.00 €
2é Adjoint	9.9	385.00 €
3é Adjoint	9.9	385.00 €

- **DECIDE à la majorité (2 contre : ARTICO Lucas – BLANC Rudy)**, sur proposition de Monsieur le Maire, que les frais de représentation du maire dont l'objet est de couvrir des dépenses engagées par le Maire et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune, seront votés en fonction de chaque circonstance particulière.
- **DECIDE à la majorité (2 contre : ARTICO Lucas – BLANC Rudy)** que les frais de mission du maire, des adjoints, des conseillers municipaux, seront remboursés aux frais réels sur présentation des justificatifs correspondants, étant entendu que ces missions accomplies dans l'intérêt de la commune devront correspondre à une opération financière précise déterminée par un ordre de mission signé du Maire.
- L'indemnité de conseil et de budget au comptable public n'est plus soumise au vote car depuis le 1^{er} janvier 2020, cette prestation réalisée antérieurement par les comptables en leur nom personnel fait désormais officiellement partie intégrante des attributions du personnel de la DGFIP.
- **INSTAURE à la majorité (1 abstention : JACQUET Julie)** une prime exceptionnelle maximale de 1 000 € en faveur des agents techniques et administratifs mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.
- **DECIDE à la majorité (1 contre : ARTICO Lucas)** l'adhésion au groupement de commandes départemental du SDES pour l'achat d'électricité.

- **ALLOUE, à l'unanimité**, une subvention de soutien de 300 € à la Croix Rouge Française ayant doté gratuitement la commune de 150 masques dans le cadre de la crise sanitaire COVID19.
- **APPROUVE à la majorité (2 contre : ARTICO Lucas – BLANC Rudy)** la convention à intervenir avec la société SUMATEL dans le cadre de la création d'une microcentrale sur le ruisseau des Gorrets, selon les conditions financières suivantes :
 - ✓ Redevance annuelle fixe de 20 000 €
 - ✓ Part variable de 5 % chiffres d'affaires à compter de la 3^e année d'exploitation
 - ✓ 1 000 € de frais administratifs en une seule fois versés à l'ONF
 - ✓ Prise en charge des frais de garderie annuel dus par la commune à l'ONF
- **NE PREEMPTÉ PAS** sur la vente des parcelles B 1531 et 1854 par les Consorts MERMOZ Joseph au Chambéranger.
- **NE PREEMPTÉ PAS** sur la vente des parcelles B 1016 et 1017 par les Consorts HIGUERAS au Chambéranger.
- **APPROUVE à l'unanimité** le bail de location d'un box au Villard avec M. MARTINEZ Damien et Mme RIFFARD Fanny pour un montant mensuel de 25.30 € à compter du 01 juillet 2020.
- **DECIDE à la majorité (1 contre : BLANC Rudy)** d'une nouvelle offre de location pour le lot 2 de la scierie du Villard au prix de 359.40 €.
- **VOTE à l'unanimité** le principe de développement d'un projet de jardins partagés.
- **APPROUVE à la majorité (1 contre : ARTICO Lucas)** le tarif de 1.50 € pour les visites audioguidées sollicitées en complément des activités extérieures proposées par la Galerie Hydraulica.
- **APPROUVE à l'unanimité** la convention de partenariat entre le CNAS (Comité National d'Action Sociale) et la Galerie Hydraulica.
- **APPROUVE à l'unanimité** la convention FACIM/GALERIE HYDRAULICA dans le cadre de la prestation estivale « Du Torrent au Courant » qui combine la visite du musée et de la centrale de Champagny/Ballandaz.
- **APPROUVE à l'unanimité** les conventions à intervenir avec les offices de tourisme limitrophes dans le cadre de la vente et des réservations de la prestation « Du Torrent au Courant ».

M. le Maire clôt la séance à 18h40.

M. ARTICO Lucas demande alors à faire une intervention.

M. Le Maire lui refuse la parole, la séance du conseil municipal étant levée.

**Le Maire,
Jean-René BENOIT**



